

Projet IAF

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

REPUBLIQUE DU CONGO

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE

Unité * Travail * Progrès

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE VALIDATION
DU PLAN D'AMENAGEMENT DE L'UNITE
FORESTIERE D'AMENAGEMENT (UFA) LOPOLA.**

Salle de Conférences de l'hôtel "le Tropicana"
Impfondo le 08 février 2009

Il s'est tenu, le 07 février 2009 dans la salle de conférences de l'hôtel "le Tropicana" à Impfondo, la réunion de validation du plan d'aménagement de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) LOPOLA, située dans le Département de la Likouala et mise en valeur par la société Bois et Placages de LOPOLA, en sigle BPL.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous le patronage de son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière. Cette réunion a connu la participation des représentants des institutions publiques, des collectivités locales, des communautés villageoises, des ONG et des associations.

Il convient de souligner que les représentants des peuples autochtones ainsi que le délégué du comité de village de Bérandjoko, bien qu'invités, n'ont pu assister à la réunion à cause des difficultés de déplacement.

La liste des participants est jointe en annexe.

Elle a été marquée par trois allocutions prononcées respectivement par :

- Monsieur Gilbert DJOMBO-BOMODJO, Préfet du Département de la Likouala;
- Monsieur Georges BITAR, Directeur Général de la société Bois et Placages de LOPOLA ;
- Et enfin, Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière.

Monsieur Gilbert DJOMBO-BOMODJO, Préfet du Département de la Likouala s'est réjoui de l'honneur que le Ministère de l'Economie Forestière fait à son département en y organisant régulièrement, ces deux dernières années, des réunions importantes. Ce qui illustre le premier rang qu'occupe ce département dans la production forestière dans notre pays. Il a ensuite relevé les effets que subissent les entreprises forestières implantées dans son département, du fait de la crise financière mondiale.

Monsieur Georges BITAR, Directeur Général de la société Bois et Placages de Lopola, a brièvement fait l'historique de son installation, en 1998, dans le Département de la Likouala. Il a remercié son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière pour la confiance qu'il a témoigné à l'égard des responsables de sa société. Il a également exprimé sa gratitude à l'endroit des responsables et de la population de la Likouala, qui ont facilité l'installation de l'entreprise. Avec 10 travailleurs au début de sa création, la société compte aujourd'hui 400 employés et a créé un grand village à Lopola.

Le Directeur Général de la société Bois et Placages de Lopola a également souligné que le processus d'élaboration du plan d'aménagement est un exercice laborieux, très harassant, coûteux, et s'est réjoui que ce travail soit arrivé à terme ce jour.

Il a terminé son propos en félicitant les personnes qui se sont investies dans la réalisation de ces travaux, notamment l'Administration Forestière, le bureau d'études Forêt Ressources Management et les travailleurs de la société.

01 B — R.P.B. 2 J.A. M ↓

Enfin, il a remercié Monsieur le Ministre pour avoir accepté de présider cette cérémonie.

Après avoir remercié les participants à la réunion pour avoir répondu à son invitation, Monsieur le Ministre Henri DJOMBO a remercié le préfet les autres autorités locales et les populations d'Impfondo de l'accueil chaleureux réservé à sa délégation.

De même, il a félicité, d'une part, tous les experts nationaux et internationaux qui ont œuvré inlassablement pendant trois ans pour la collecte, le traitement des données, l'analyse et l'élaboration des différents documents, et d'autre part, la direction générale de la société Bois et Placages de Lopola pour les efforts techniques et financiers qu'elle a déployés pour l'élaboration du plan d'aménagement de l'UFA Lopola.

Poursuivant son propos, Monsieur le Ministre a indiqué que l'adoption des plans d'aménagement de trois concessions forestières de grande superficie, couvrant 1.891.630 ha, dont deux ont été certifiées par le Forest Stewart Council, sont le témoignage éloquent du rôle leader que le Congo joue en Afrique dans l'aménagement durable des forêts, cela grâce à la clairvoyance du Président Denis SASSOU NGUESSO, qui a imprimé, dès 2000, à notre pays, une politique fondée sur la gestion durable des forêts.

Il a indiqué qu'à l'horizon 2014, l'ensemble des concessions forestières de notre pays sera aménagé.

Dans le Département de la Likouala, après l'UFA Lopola, cinq autres plans d'aménagement seront validés cette année, à savoir les UFA Mokabi Dzanga, Missa, Bétou, Ipendja et Loundoungou-Toukoulaka.

Le Ministre Henri DJOMBO a rappelé qu'avec huit concessions forestières couvrant une superficie de 2.749.372 ha, qui soutendent une production de 532.735 m³/an, le Département de Likouala est la première région forestière du Congo et la forêt représentée, de loin, la première ressource naturelle pour son développement durable. Les infrastructures économiques et sociales réalisées, dans le cadre des conventions signées entre le Gouvernement et les sociétés forestières notamment, les routes, les écoles, les dispensaires en sont une illustration indéniable.

Ainsi, il a souligné particulièrement la réalisation de la boucle de la Likouala, rêve du président Denis SASSOU NGUESSO depuis les années 1980, devenu aujourd'hui une réalité.

Il a indiqué que depuis 2008, le secteur forestier subit les effets pervers de la crise économique et financière mondiale, qui se traduisent par l'arrêt des activités, avec comme conséquence la réduction des effectifs et les congés techniques. A cet effet, des mesures appropriées ont été prises par le Gouvernement pour permettre aux sociétés forestières de faire face à cette crise, et éviter ainsi un effacement du secteur forestier.

01 B 2.7.3 B 4 3 7 A 1

Avant de souhaiter pleins succès aux travaux et déclarer ouverte la réunion de validation du plan d'aménagement de l'UFA Lopola, son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière a rappelé la campagne d'information et de sensibilisation des autorités et des populations locales, des ONGs, qui ont, sans nul doute, permis leur adhésion aux éléments essentiels du plan d'aménagement

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la pause marquée à la fin de la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis par la vérification des présences.

Ensuite, il a été mis en place un bureau et un secrétariat de la réunion composés ainsi qu'il suit :

Présidium

- Président d'honneur : Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière ;
- Vice Président d'honneur : Gilbert DJOMBO BOMODJO, Préfet du Département de la Likouala ;
- Président actif : Gabriel BOTENZA, chef de Cabinet du Préfet du Département de la Likouala ;
- 1^{er} Vice président : Donatien NZALA, Directeur Général de l'Economie Forestière
- 2^{ème} Vice président : Lucien MANSISSE Représentant le Président du Conseil Départemental
- 3^{ème} Vice président : Georges BITAR, Directeur Général de la société Bois et Placages de Lopola ;

Rapporteur : Grégoire NKEOUA, Directeur des Forêts

Secrétariat

Chef de secrétariat : Emile OPIKA, Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Likouala

Membres

- Patrice GOUALA, Chef de Service des Inventaires et de l'Aménagement des Forêts ;
- Innocent NGANGA, Chef de service Inventaire et Aménagement de la Faune/CNIAF
- Jean Pierre OSSOKA, président de l'Association pour la Protection et la Promotion des Ecosystèmes de la Likouala.

M B 2.7.3.4 4

Après la mise en place des instances, les participants à la réunion ont commencé l'examen du document, seul point inscrit à l'ordre du jour

Avant les débats, le Directeur Général de l'Economie Forestière a rappelé le processus d'élaboration du plan d'aménagement et présenté ses grandes lignes.

S'agissant du premier volet, conformément au programme d'aménagement lancé par notre pays depuis 2000, la société BPL a signé des protocoles d'accord avec l'administration forestière en janvier 2001. Sur cette base, cette société a réalisé :

- un inventaire multi-ressources, en vue de la connaissance des ressources forestières ;
- une étude écologique pour identifier l'impact de l'exploitation forestière et des autres activités anthropiques sur les écosystèmes, la flore, la faune ;
- une étude socio-économique pour évaluer les activités économiques, notamment celles menées par les populations locales.

Les grandes lignes du plan d'aménagement présentées sont les suivantes ;

- les objectifs poursuivis dans l'UFA Lopola, notamment la production soutenue des bois d'œuvre, le développement et de la diversification des industries, la conservation et de la protection des écosystèmes forestiers fragiles, le développement communautaire.

- les principales décisions qui concernent :

- ❖ l'organisation spatiale, caractérisée par la répartition de l'UFA Lopola en 4 séries, à savoir : la série de production, la série de protection, la série de conservation et la série de développement communautaire ; la série de recherche étant une série transversale.
- ❖ Les mesures de gestion des différentes séries.

Après cette présentation, les participants ont adopté une méthodologie consistant à examiner le document chapitre par chapitre.

Les principales observations formulées sont les suivantes :

- il a été posé la question de savoir comment développer l'agriculture en interdisant les populations de défricher la forêt ;
- les séries de conservation et de protection semblent être localisées uniquement dans les zones impropres à l'exploitation forestière ;
- la sous-préfecture d'Enyellé est confrontée à un phénomène important de braconnage, notamment par les sujets étrangers venant de la République Centrafricaine ;
- les déchets doivent être stockés dans une décharge contrôlée. Cette proposition a été acceptée ;
- le nombre de 2 arbres de bois d'œuvre autorisé à être exploité par famille et par an a été jugé insuffisant par les représentants des communautés villageoises ;
- la superficie cultivée par actif agricole par an a été jugée faible et ne pourrait pas garantir le développement à long terme des activités agricoles des populations locales ;

01 B. R.P.B. 05 5 + ~~1~~ ~~1~~ ↓

- le projet de règlement intérieur, incluant la protection de la faune, devra être transmis à la direction départementale du travail, pour approbation. Cette proposition a été acceptée ;
- le document du plan d'aménagement ne présente pas d'indicateurs pour son suivi et son contrôle ;
- l'éducation de base devra prendre en compte la formation technique ;
- la création des mécanismes de concertation prévue dans le document du plan d'aménagement semble indiquer que les populations locales n'ont pas été associées à ce travail. Le mécanisme de concertation devrait déjà exister ;
- les modalités de gestion du fonds de développement local n'ont pas été précisées ;
- il a été proposé que le Sous Préfet du district d'Enyellé fasse partie du comité de gestion du fonds de développement local. Cette proposition a été acceptée ;
- s'agissant des différents acteurs de la mise en œuvre du plan d'aménagement, à savoir la Préfecture, le Conseil Départemental et le District d'Enyellé ont été omises. Il a été retenu que le rapport soit amendé en les insérant ;
- il y a une incohérence entre les paragraphes 8.1.2 et 9.5.2, relatifs au comité technique de suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement. Ce comité devra également inclure les autorités locales et les autres services publics décongestionnés. Cette proposition a été acceptée ;
- au niveau du tableau n°65 de la page 285 il a été relevé une erreur sur le coût total de préparation du plan d'aménagement. Le document du plan d'aménagement devra être corrigé ;
- il a été relevé que si l'activité de pêche n'est pas importante dans l'Unité Forestière d'Aménagement de Lopola, il n'en est pas le cas pour l'ensemble du département de la Likouala. Cette observation a été acceptée

Les réponses ci-après ont été apportées aux préoccupations ci-dessus mentionnées par le président, les responsables de l'Administration Forestière, le Directeur Général de la société BPL et le représentant de FRM. Il s'agit :

- les populations locales sont autorisées à défricher la forêt dans les zones de la série de développement communautaire, en vue de développer leurs activités agricoles ;
- le découpage de l'UFA Lopola en séries de conservation et de protection a été fait sur la base de l'étude écologique. Les zones de concentration de la faune, telles que les clairières et les baïs identifiés ont été incorporées dans ces séries ;
- s'agissant du braconnage, outre les USLAB déjà créées à Enyellé et Bétou, celles-ci vont se généraliser dans l'ensemble des concessions forestières et permettront, à l'instar de celles de Ngombé, Pokola et Kabo, de freiner ce phénomène préoccupant ;
- la superficie exploitée annuellement par actif agricole de 0,5 ha/an est une norme nationale. Dans l'UFA Lopola, cette superficie qui sera effectivement exploitée par actif agricole pourrait être inférieure à cette norme. De même, l'estimation des besoins en terre agricole a pris en compte l'accroissement de la population (3,5%, norme nationale), la

M B R. P. B. 6 + ~~AA~~ ~~AA~~

jachère, la durée des cultures, sur une période de 30 ans. L'on ne peut donc pas parler d'une sous-estimation des besoins en terre ;

- l'exploitation de 2 arbres/an/famille permettra à celle-ci de disposer d'une quantité suffisante de bois pour les besoins domestiques et même lucratifs soit environ 25 m³/an. Il convient également de souligner que les populations bénéficieront gratuitement des déchets de bois de l'unité de sciage de Lopola ;
- Concernant la préoccupation relative à l'enseignement technique, il a été retenu que celle-ci fasse l'objet d'une rubrique différente de l'éducation de base. Il s'agit de prévoir l'organisation par la société des formations et la participation à la formation, de courte durée des travailleurs, ainsi que des jeunes désœuvrés des villages environnants, sur la base d'un plan de formation comme l'exige la législation en vigueur en la matière ;
- Des explications ont été données sur les modalités de gestion de la série de développement communautaire et du fonds de développement local. Les projets de textes y relatifs seront discutés à Impfondo, dans un proche avenir, avec la participation de toutes les parties prenantes à la gestion de l'UFA Lopola à savoir la Préfecture, le conseil départemental, l'administration forestière, les autres services décongestionnés, les communautés villageoises, les ONG et Associations ;
- le plan d'aménagement constitue un ensemble de mesures visant la production des ressources forestières, la protection et la conservation de l'environnement et enfin le développement des activités par les populations locales. Des indicateurs de suivi et d'évaluation ne peuvent donc pas être présentés dans ce document. Ils seront définis dans le plan d'opérations annuel que produira la société de manière périodique ;
- dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement, lors de la réalisation des études socio-économiques et écologiques, les populations locales ont bel et bien été consultées. De même, elles ont été informées et sensibilisées sur le document du plan d'aménagement, bien qu'il n'existe pas encore un mécanisme de concertation. Celui-ci sera mis en place dans le cadre de l'exécution du plan d'aménagement.




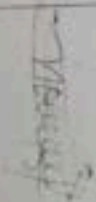

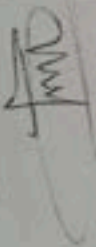
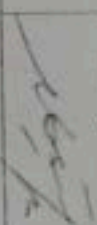
Il convient de souligner que lors de ces débats le Sous Préfet du District d'Enyellé a saisi cette occasion pour déplorer le fait qu'il n'ait pas été impliqué dans le travail d'information et de sensibilisation des populations des villages situés dans sa circonscription administrative. Les participants à la réunion ont reconnu la pertinence de cette observation et des dispositions appropriées seront prises afin d'assurer sa pleine implication dans la mise en œuvre du plan d'aménagement.

Les travaux se sont déroulés dans un esprit empreint de cordialité et de responsabilité au terme desquels le plan d'aménagement de l'UFA Lopola a été adopté sous réserve des amendements formulés.

La cérémonie de clôture a été placée sous le patronage de Monsieur Gilbert DJOMBO BOMODJO, Préfet du Département de la Likouala

M B ← R.P.B. 7

LISTE DE PRESENCES

NOMS ET PRENOMS	QUALITE	Institutions/Structures	signature
Henri DJOMBO			
Gilbert DJOMBO BOMODJO			
Donatien NZALA	D.G.E.F	M.E.F	
MANGBNDZA Fidèle	Chef de service études et Régie D.D.S.T. Lik	D.D.F. Lik	
ANGA AKOUALA François	Commissaire Études	P. de l'étude	
Boniface MOUNDASSONGUE			
ESSONGO Marius Jean de Dieu			
BOBIANGA Jean Ignace	D.D.A.T-LIK	D.D.A.T-LIK	
ELENGA NGATSE OKANDZE	D.D.T. Travail	D. D. de planification et de la formation des Lik	
ETON Ferdinand			
MONGO Albin	D.S.D.P.A.R.I.K	D.D.P.N-LIK	
OSSOULA NGONGO Nicolas	Chef de service forêt	D.D.F-Lik	

MBOUTOU Hervé

LOKÉGNAN PARFAIT

Représentant Populaire

S/Préfet IMPHONDO

SEURASSANE

IMPHONDO

MOLEWA H. Sylvestre

S.B.É G.D.L.

Council Départementale

NGASSAKY-IBATHA Jigme Moua
ROTE NDEK Gabriel

Secrétaire Générale
Mairie de CARR/Préfet

Engagement

MOEWA Emile Berni
MANGESSÉ Louisa

DDETP
DAEAT

Engagement

DIA KEBE-DOSSO F. Adde
FILON LUI FÉLIX

DDP

DDP

BOHONDA Jean Ignace

DD Aménagement de
Tombou

DD Aménagement
de Tombou

MILONGO Benoît

DD Corso mode/Aménagement

DD Aménagement

ETANGA-NYATÉ AN

DD F.L.H

Chambre de Commerce

NABOUTOY Bienvenu

Chambre de Commerce

BAZINGA Arthur

DD F.L.H

Georges YITIK

D.G

DD

Gracie

Gratien

Chef de Cabinet

DD

Signature

